

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 26 septembre 2024

Délibération N° : 2024 - 09 - 07

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 21 septembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 13 - votants : 14.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
15	13	14	14		

Présents : Bernard MICHEL, Thierry MAGUEREZ, Marie-Laure GRALL, Benoit RIOU (arrivé à 21h30) Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

Absentes excusées : David LE BORGNE et Valérie PAUL.

David LE BORGNE a donné pouvoir à Virginie MASSEY.

Secrétaire de séance : Jérôme BOITE

Secrétaire de séance adjoint : Virginie ROUDAUT (agent administratif)

Objet : Taxe d'habitation – Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Secrétaire de Séance,
Jérôme BOITE



Le Maire,
Bernard MICHEL

